GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1768. Du Mardi 30 Août.

AGRICULTURE.

OBSERVATIONS

Des Auteurs de la Gazette & du Journal d'Agriculture, &c.

NOs Gazettes & nos Journaux ſont bien moins notre propre ouvrage que celui des citoyens éclairés qui daignent les enrichir du réſultat de leurs méditations & de leurs expériences dans toutes les parties qui compoſent l'économie politique. Notre travail ſe borne à extraire fidelement ce qui ne peut être mis en entier, & à varier les matieres pour ſatisfaire, autant qu'il eſt poſſible, les divers goûts de nos Lecteurs. Leur concours nous permet de nous flatter que ces deux ouvrages rempliſſent leur but depuis quelque temps. Ils ſont en effet un dépôt qui renferme un grand nombre de matériaux particuliérement intéreſſans pour la pratique de l'agriculture; de principes lumineux ſur l'importance de ce grand mobile de la proſpérité des États, ſur ſon influence, ſur les arts & le commerce, ſur l'harmonie des finances avec l'aiſance nationale dont elles ne ſont que les parcelles; ſur les tailles en particulier; ſur l'accord de la liberté du commerce avec la liberté des Commerçants.

Nous ne regardons pas comme un des moindres avantages de ce dépôt, d'avoir mis les Agriculteurs en garde contre les pratiques vicieuſes que l'inexpérience indocile, & l'ignorance auſſi profonde que préſomptueuſe des Ephemeriſtes, leur ont fait répandre; d'avoir dévoilé au public, par l'analyſe de la doctrine du tableau économique, l'affectation ridicule avec laquelle ſes Docteurs ont embaraſſé des vérités communes ſous l'enveloppe myſtérieuſe d'une langue barbare, afin de paſſer pour Auteurs; d'avoir démontré comment cette prétention d'originalité, les a conduits à gâter preſque toutes les vérités qu'ils ont touchées, à confondre perpétuellement le droit & le fait; enfin, aux abſurdités d'un deſpotiſme légal & de l'empire abſolu & irréſiſtible de l'évidence contre les paſſions.

Il nous paroît d'autant plus permis de rappeller les fruits que l'inſtruction publique a retirés de nos ouvrages périodiques, que nous n'y avons qu'une petite part. Le même ſentiment de reconnoiſſance nous porte à dénoncer au public la calomnie de certaines gens qui ſe diſent des ſages & des amis de l'humanité, & qui ſe permettent de répandre (contre l'évidence même) que nos Gazettes & nos Journaux ſont remplis de mémoires contraires aux intérêts de l'agriculture & du cômmerce. C'eſt à nos Lecteurs, & à ceux qui veulent bien nous fournir des matériaux à dépoſer contre la fauſſeté de cette aſſertion. Elle nous auroit peu touchés ſi elle n'avoit intéreſſé que nous, & nous aurions abandonné des diſcours vagues dictés par la paſſion, au mépris dont nous avons payé diverſes lettres anonymes dans leſquelles la fureur de l'envie & du fanatiſme s'eſt exhalée à notre égard dans les termes les plus bas & les plus forcenés.

Nous croyons, puiſque l'occaſion s'en

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

préſente, devoir avertir ces Auteurs, quels qu'ils ſoient, que pour mériter le titre de bons citoyens, il ne faut pas ſe mettre dans le cas de mériter de pareils reproches.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Juillet 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

AUCH.				BOURGES.				CHAALONS.				PARIS.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX les Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.				
AUCH.	22	16	3	BOURGES.	21*	12	9	Bar-ſur-Aube.	23	10	10	Beauvais.	31	13	9
Auvillars.	18	15						CHAALONS.	24	14	3	Bray ſur Seine	29	10	6
				Chateauroux.	20	13	1	Chaumont.	18	15		Brie C. Rob.	30		
Beaumont.	21	10	4									Compiegne.	33	9	6
Fleurance.	17			Dun le Roi.	16	8		Epernay.	27	6		Corbeil.			
								Joinville.	23	8	7	Coulomiers	30		
Girons.	17	12	6	Iſſoudun.	17	15	1					Dreux.	23	19	11
Grenade.								Langres.	20			Etampes.	29	1	3
				La Charité.	20			Mezieres.	24	10	8	Fontainebl.			
Layrac.	19	12										Joigny.	23	1	1
				La Chaſtre.	16	8	5	Reims.	28*	3	9	Mantes.	30	12	3
Iſle Jourdain.	23	8	3					Rethel.	26	8	1	Meaux.			
				Le Blanc.	18	15						Melun.	33	18	
Mirande.	19							St. Dizier.	22	17	6	Montereau.	29	5	
								Sainte - Menehoult.	22			Montlhery.			
Montrejau.	18	17	9	St. Amand.	15*	2						Nogent.	28	16	
												Pontoiſe.			
Muret.	23*	10						Sezanne.	27	3	5	Provins.	31		
				Sancerre.	19	6	10	Troyes.	25	10		Roſoi.	30		
Nogaro.	15*	16	8									S. Florentin.			
												S. Ger. en L.	32	10	
								Vaucouleurs.	18*	7		Senlis.	32	5	
Tarbe.	21	14	10	Vierzon.	18	11	7	Vitry.	23	12		Sens.			
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	19	19	4	From. le ſep.	18	9	4	From. le ſep.	23	15	2	From. le ſep.	29	18	10
Pain la liv.		2	4	Pain la liv.		2		Pain la liv.		3		Pain la liv.		3	6
Avoine le ſ.	9	18	7	Avoine le ſ.	5	5	6	Avoine le ſ.	5	17	1	Avoine le ſ.	15	11	1
Foin le q.	2	9	1	Foin le q.	1	19	6	Foin le q.	1	18	3	Foin le q.			
Paille le q.	1		10	Paille le q.		17	1	Paille le q.		15	5	Paille le q.			

LETTRE

De M. Deſfradrets, aux Auteurs. De Montdoubleau, dans le Vendomois, le 20 Août 1768.

Je crois vous devoir faire part, Meſſieurs, du réſultat d'une culture dont je n'ai pas lieu de me repentir, quoiqu'elle ait été contrariée par les ſéchereſſes de l'automne & les gelées.

Je m'étois décidé en 1766 à défaiſonner la terre que je fais valoir, & pour y parvenir, il falloit laiſſer deux tiers de mes terres en friches, mais ayant vu dans les Papiers publics, & ſur-tout dans vos Gazettes, la maniere de chauler la ſemence, que M. Sarcey de Sutieres y a fait annoncer, & m'é-

tant perſuadé qu'elle devoit faire des effets merveilleux, je me ſuis déterminé à en faire un eſſai en grand ſur un terrein de ſeize arpens. Pour y parvenir, je commençai par faire tranſporter ſur ce ſol dans lequel on venoit de récolter du froment, un tiers d'engrais ordinaires, après quoi j'y fis donner deux labours, & ſemer dans la ſaiſon en avoine, que je n'ai point chaulée, parce que M. de Sutieres ne l'avoit point encore conſeillé. Ces deux labours & le petit engrais m'ont cependant procuré la plus abondante récolte; ſitôt que j'eus fait enlever les gerbes d'avoine, je fis tranſporter dans ce même ſol les deux tiers reſtans d'engrais, auquel je ne pus, par rapport à la ſéchereſſe de l'automne, faire donner que deux labours avant que d'y faire ſemer mon ſeigle & mon froment chaulé d'après les principes de M. de Sutieres: il faut vous obſerver, Meſſieurs, que j'en avois fait chauler quelques très-petites parties avec de la chaux ſeulement, pour pouvoir ſervir de pieces de comparaiſon à côté les unes des autres. L'hyver ayant paru avoir gelé une partie de mes bleds, mes gens m'exciterent au printemps à retourner ma terre pour y mettre des mars. Mais ayant tenu bon pour ne rien changer à ce qui étoit fait, je n'y ai point été trompé; le ſeigle & le froment qui n'avoient été chaulés qu'avec un lait de chaux, n'ont produit que des grains ſecs & maigres, tandis que ceux qui l'ont été avec l'apprêt annoncé, ont fait des productions d'épis bien plus grenus, & dont les grains étoient plus nourris que tous ceux du pays; de plus, on n'y a pas trouvé un ſeul épis de bled noir, charbonné ou nielé, tandis qu'il s'en eſt trouvé chez pluſieurs de mes voiſins un cinquiéme & même un quart, en ſorte que ma récolte ſurpaſſe en quantité & en qualité de bons grains, toutes celles des terres bien préparées, au grand étonnement de bien des gens qui avoient décidé que je ne récolterois pas pour me dédommager de ma ſemence, vu le défaut de labours & d'avoir entrepris de faire rapporter à une même terre, trois récoltes conſécutives, ſans y avoir mis que l'engrais ordinaire. Cet événement mérite bien les attentions des Cultivateurs, & doit les engager non-ſeulement à faire uſage de l'apprêt que M. de Sutieres a ſi ſouvent annoncé pour la ſemence, mais encore à ſuivre ſes autres principes de cultures.

DISSERTATION

Sur le cochéne ou ſorbier des Oiſeleurs, par M. Buc'hoz, Médecin-Botaniſte de Lorraine, &c.

A Paris, chez Cavelier, Durand neveu, Didot le jeune, Debure fils aîné & Lacombe, broch. in-8°. prix 5 ß.

Dans la Gazette N°. 64 de cette année, nous annonçames une lettre de M. Buc'hoz, en forme de *proſpectus*, d'un ouvrage qu'il ſe propoſoit de donner au public ſur les végétaux. Cet ouvrage a pour titre: *Lettres ſur la méthode de s'enrichir promptement & de conſerver ſa ſanté par la culture des végétaux exotiques.* La premiere lettre contient le proſpectus dont nous n'avions donné que l'extrait, la ſeconde eſt une diſſertation ſur le cochêne ou ſorbier. M. Buc'hoz donnera chaque ſemaine une nouvelle lettre qui contiendra un nouveau ſujet, & afin d'en faciliter l'acquiſition, il a mis chaque lettre à un prix très-modique, puiſqu'elle ne coutera que 5 ß. Toutes ces lettres raſſemblées formeront un recueil utile & intéreſſant pour l'hiſtoire des végétaux.

Afin qu'on puiſſe juger du travail de M. Buc'hoz, nous allons donner l'extrait de la lettre que nous annonçons.

Le cochêne (*ſorbus ſylveſtris, foliis domeſticæ ſimilis, pin.* 4) eſt connu dans différentes Provinces ſous les noms de ſorbier ſauvage, branſis, cormier, harlaſſier, ſourbier, &c. Cet arbre ſe trouve communément dans le pays Meſſin, dans les montagnes d'Alſace, dans les forêts de l'Auvergne, de la Provence ſeptentrionale, de la Bourgogne, & ſur le Mont Pila en Forez. Son bois eſt très-ſerré, il eſt même plus dur que celui du pommier, ſes fleurs ſont en paraſol & en roſe de couleur blanche; elles ſe changent en des baies qui prennent en mûriſſant une couleur d'écarlate. (*a*) Ces

(a) *L'Auteur vit l'automne derniere les belles allées de cochênes que M. de Tourny avoit fait planter aux environs de Limoges. Les arbres étoient alors chargés de fruits rouges qui offroient le plus agréable ſpectacle.*

fruits reſtent ſur l'arbre une partie de l'hyver.

Le cochene s'éleve de ſemence, mais il ne faut pas ſemer la baie entiere, comme on fait celle des autres fruits charnus. Si l'on agiſſoit ainſi, il arriveroit que les pepins qui ſont très-fins, pouſſeroient avec la pulpe, & ſe trouveroient trop enfoncés en terre pour leur groſſeur. On doit faire tremper les baies dans l'eau pendant huit jours, mais on a ſoin de changer cette eau pluſieurs fois. Au bout de ce temps, lorſqu'on s'apperçoit qu'une partie de la pulpe eſt ſéparée, on étend les baies ſur des feuilles de papier dans un lieu ſec, & lorſque le tout eſt entiérement deſſéché, on les vanne à la main. On pourroit cependant ſemer les pepins en ſortant de l'eau. On choiſit pour ſemer une terre qui ne ſoit ni forte, ni légere, & qui ſoit même un peu graſſe. Les pepins ſe ſement à la volée, & on les recouvre d'un quart de pouce de terreau ou de ſable mêlé de terre, ou de terre mêlée de cendres. Le ſemis ſe fait ordinairement en automne. Le plant n'eſt bon à être tranſplanté que la huitiéme année; il ne monte dans la premiere qu'à un pouce & demi de hauteur. On les place dans les pepinieres à deux pieds de diſtance. Ces plants ſont préférables à ceux des bois.

Lorſqu'on les tire des forêts, il faut rejetter tous les plants qui ont été éclatés ſur de vieilles ſouches, & n'admettre que ceux qui paroiſſent venir de graine, & qui ſont ſimplement de la groſſeur du doigt. Examinez ſi ces plants ont trois maîtreſſes racines de huit pouces de long, ſans écorchures ni fentes, avec quelques racines du ſecond ordre. Nous renvoyons à la lettre même pour tous les autres détails qui regardent la plantation, la culture & les autres choſes qui concernent cet arbre.

Les grives ſont très-friandes du fruit du cochêne, & c'eſt pour cette raiſon qu'on trouve une grande quantité de ce gibier en Lorraine, dans le pays Meſſin & dans les montagnes d'Alſace. On peut en faire du pain en faiſant ſecher les fruits & en les pulvériſant; les Habitans de la Suéde en font une boiſſon qui eſt une eſpece de cidre dont ils tirent une eau-de-vie. On ſe ſert de ces fruits en médecine avant leur maturité; ils ſont pour lors aſtringents, & conviennent dans les diarrhées. Le bois qui eſt dur eſt d'un gris fin & ſuſceptible du plus beau poli. On en fait des regles, des outils de menuiſerie, des chevilles de moulin. Il eſt excellent pour la conſtruction des machines ſujettes au frottement. On l'emploie pour des vis & des écrous.

On peut former avec ces arbres des allées, des boſquets, des quinconces, *&c.*

COMMERCE.

PRIX

Concernant l'invention d'une machine à piloter, propoſé par le Directoire Général des Finances, de Guerre, & des Domaines du Roi de Pruſſe.

LA machine dont on ſe ſert ordinairement pour enfoncer des pilotis en terre, eſt connue de tout le monde, & ſa conſtruction eſt telle que, par rapport aux cas ordinaires dans ce pays, où il s'agit de piloter pour poſer des fondements, il ſeroit difficile d'imaginer quel moyen de la perfectionner; car ce qu'on voudroit gagner par rapport à la force mouvante, au moyen des rouages ou de quelqu'autre diminution artificielle, eſt une pure illuſion. Il n'y a que ceux qui ne ſont pas aſſez au fait des principes fondamentaux de la méchanique, qui puiſſent imaginer qu'une machine à piloter, où un ſeul homme feroit mouvoir le mouton, pourroit être plus avantageuſe que la machine ordinaire où l'on a coutume d'employer vingt ou trente hommes & même davantage.

Cependant il y a des cas où, au lieu de cette machine, on pourroit en employer quelqu'autre avec de très-grands avantages. Ces cas ſont les ſuivants:

1°. Quand l'ouvrage qui exige des pilotis eſt ſitué le long d'une eau courante, & qu'il eſt aſſez conſidérable pour qu'il importe de faire les arrangemens néceſſaires, afin de profiter de la force de cette eau, ou de celle du vent.

2°. Quand le ſol eſt ſi compacte que la force du pilotage ordinaire n'eſt pas ſuffiſante, & qu'il faudroit que le mouton fût élevé à

une hauteur à laquelle des hommes ne ſçauroient le porter ſuivant la maniere accoutumée.

3°. Quand il ne s'agit que d'un grand nombre de petits pieux pour leſquels au lieu de la machine ordinaire, on pourroit en employer une ſemblable aux pilons ou aux martinets dont on ſe ſert dans les mines pour briſer le minerai.

C'eſt pour de ſemblables cas qu'il s'agiroit d'inventer des machines à piloter parfaitement neuves, ou de perfectionner conſidérablement celles qui exiſtent déjà.

Ces raiſons ont engagé le Directoire général des finances, de guerre & des domaines du Roi de Pruſſe, à promettre un prix de 30 *friderics d'or* à celui qui au jugement de l'Académie royale des Sciences & Belles-Lettres de Pruſſe :

Pour les cas où, afin d'enfoncer les pilotis, il s'agit de tirer parti de la force de l'eau courante, ou de celle du vent, ou d'employer le ſecours des bêtes de ſomme, aura inventé une machine à piloter propre à produire le meilleur & le plus ſûr effet, relativement à l'emploi des forces mouvantes ſus-mentionnées, pourvu qu'en même-temps elle ſoit également durable & ſimple, ſoit d'ailleurs qu'il faille élever le mouton peu ou beaucoup, ou auſſi l'employer ſimplement en guiſe de martinet.

L'Académie recevra les écrits qui ſeront envoyés, ſoit qu'on les lui adreſſe, ou au Directoire général, depuis la publication de ce programme juſqu'au premier Octobre 1769. On peut auſſi au lieu d'écrits, préſenter les modeles accompagnés de deſcriptions ſuffiſantes. Le prix ſera adjugé dans l'Aſſemblée publique du mois de Janvier 1770. L'Académie attend de ceux qui entreprendront de réſoudre ce problême, qu'ils auront ſoin de s'inſtruire préalablement des machines qui exiſtent déjà, ou qui ſe trouvent décrites dans les livres, parce que le prix n'eſt deſtiné qu'à une invention réellement nouvelle. On ſe réſerve auſſi dans le cas où une partie ſeulement de la queſtion auroit été heureuſement expliquée par l'un, & l'autre partie par un autre, de partager le prix.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 27 Août 1768.*		AMSTERDAM. *le 19 Août.*		CADIX. *le 19 Août.*		MARSEILLE. *le 17 Août.*	
Amſterdam,	55 ½	Paris,	51. 11 16e	Paris,	76 ½	Londres,	31 ¼
Londres,	31 15 16e.					Amſt.	54 ½
Hambourg,	175					Cadix,	15 2
		Lond.	31 5	Amſt.	95 ½	Madrid,	15 4
Madrid,	15 6					Livourne,	97 ½
Cadix,	14 17					Naples	86
		Cadix.	91			Gênes,	96 ½
Livourne,	95 ¾			Lond.	39 ¾	Paris,	½ p % b.
Lyon,	¼ b.	Hamb.	32. 9 16e	Madrid.		Lyon.	¼ p % b.
						Montpellier, au pair.	
						Piaſtres,	49 5

SUITE *de la lettre de M. Du Perron, Académicien Aſſocié, à M. D..., de l'Académie royale des Belles-Lettres de Caen.*

Récapitulons, continue, M. Du Perron, tous les avantages que préſente l'ingénieuſe machine que je me ſuis chargé de vous faire connoître par ſes effets, & pourſuivons-en la deſcription.

Les bobines chargées de la ſoie qui y a été portée au ſortir de la baſſine, ſont auſſi-

tôt placées ſur le moulin, & y reçoivent dans le même temps & par la même opération, par une machine ſimple, le premier & dernier apprêt, dans les degrés de tord que les Fabricans deſirent. Ainſi plus de devuidage, plus de filage en particulier, plus de leſſive, plus de doublage, bien moins de déchets, & encore moins de cauſes d'infidélité à ſupporter de la part des Ouvriers; économie très-conſidérable pour les Propriétaires dans la conſtruction propre de la machine & dans celle des bâtimens qui la contiendront, économie pour les Locataires dans l'entretien & le loyer, diminution de moitié des frais de main-d'œuvre, & cependant une plus grande perfection des ſoies. Un autre avantage bien priſable eſt que dans les méthodes ordinaires, on n'a coutume de tirer la ſoie des cocons que pendant deux mois de l'année environ, pendant qu'on la peut tirer ici en tout temps: * il ſuit de-là que la ſixiéme partie des fourneaux, baſſines & tours à tirer la ſoie dans la méthode actuelle, ſuffit à la nouvelle, & que l'on eſt toujours en état de fournir aux Fabricans la ſoie dans la qualité qu'ils deſirent. M. *Villars* établi à *Salon*, déjà connu du public, a ſenti plus qu'un autre cet avantage ineſtimable, ainſi que celui de mouliner la ſoie au ſortir de la baſſine, ſans être obligé de la dévuider; il a cherché à cet effet, & a été le premier aſſez heureux pour trouver le moyen de la

* *On connoît toutes les raiſons qui déterminent à tirer la ſoie des cocons ſur le champ après leur formation; il faudroit entrer dans un détail un peu trop prolixe, ſi l'on vouloit nombrer tous les obſtacles réunis que préſentent le méchaniſme des moulins ordinaires, & l'humidité des ſaiſons qui ſuivent l'été; on pourroit, à la rigueur, tirer la ſoie pendant toute l'année, mais les Propriétaires ſouffriroient des pertes inévitables; ils ont donc dû préférer la multiplicité des tours, duſſent-ils en abandonner l'uſage pendant plus des trois quarts de l'année. L'Auteur du moulin en queſtion a pourvu à tous ces inconvéniens par la ſtructure méchanique de ſon tour; il n'a point à craindre l'humidité; & s'il n'a à combattre que l'opinion de ceux qui croient qu'il y a du déchet à garder les cocons, il les renverra à M. Villars, qui ne tire ſes ſoies qu'à proportion du travail de ſes moulins.*

porter ſur des bobines & non ſur des guindres, il a eu l'art d'éviter par cette pratique le premier dévuidage; il a donc réduit à cinq opérations des ſix de la méthode uſitée; ainſi ces cinq opérations de M. *Villars*, réduites ici à deux, donnent un bénéfice comparé de trois à cinq, & à la méthode de M. de *Vaucanſon*, ce bénéfice eſt de quatre à ſix.

Dans les méthodes ordinaires, les deux ou trois bouts de ſoie montent ſur le guindre en ſe tordant, ſans qu'aucun méchaniſme les place & les arrange; ils s'y accumulent de façon qu'un écheveau qui n'aura que ſix lignes environ de largeur, en aura quelquefois neuf d'épaiſſeur, ce qui fait que les derniers tours du guindre, (qui tourne toujours avec une vîteſſe uniforme) enveloppant plus de ſoie que les premiers tours, font un apprêt inégal, donnent une ſoie plus groſſe & plus forte au commencement de l'écheveau qu'à la fin, défaut de perfection qui, outre les déchets & le temps perdu qu'il occaſionne, en produit un autre d'une plus grande importance; car quand on met cette écheveau à la teinture, la nuance de la couleur varie, elle eſt plus foncée au commencement & plus claire à la fin; lorſque le Teinturier met cet écheveau à la cheville, les premiers tours étant beaucoup plus courts que les derniers, la ſoie des premiers eſt forcée de s'étendre extraordinairement, tandis que celle des derniers tours eſt encore lâche, d'où il arrive ſouvent que la ſoie ſe rompt dans les premiers tours, tandis qu'elle n'eſt pas ſuffiſamment tendue dans les derniers; le moulinier d'ailleurs eſt contraint à perdre beaucoup de temps pour tirer l'écheveau fini, afin de faire place au ſuivant qui va ſe faire, lequel ſe trouvera auſſi plus gros ou plus petit que ſon voiſin, ſans aucune uniformité.

L'Auteur, à l'imitation de M. *de Vaucanſon*, a évité tous ces inconvéniens par un va & vient qui fait les écheveaux tous égaux en largeur, & en nombre de tours d'environ un pouce de large ſur une ligne d'épaiſſeur pour 1200 tours ou aunes de ſoie; il ſuit de-là, 1°. que la ſoie eſt apprêtée très-également d'un bout à l'autre; 2°. qu'elle prend une couleur égale à la teinture; 3°. qu'elle ſe tend également ſur la cheville du Teinturier; 4°. que ne ſe rompant pas, elle n'occaſionne ni nœuds, ni déchets, ni temps

perdu; 5°. enfin ce va & vient épargne au moulinier le temps & la peine de tirer l'écheveau fait pour faire place à celui qui va ſe faire, car ce va & vient change de place de ſoi-même, quand il a acheve ſon écheveau de 1200 tours, pour en faire un autre à côté, laiſſant un intervalle entre deux; après le ſecond, il en fait un troiſiéme, & enfin un quatriéme de la même maniere pour chaque fuſeau, de ſorte que lorſque le guindre eſt plein, il y a ſeize écheveaux pour quatre fuſeaux, & quand le dernier tour des derniers échevaux eſt fait, alors le moulin s'arrête de ſoi-même & avertit le moulinier, par ſon repos, qu'il eſt temps d'enlever la ſoie de deſſus les guindres.

Comme il n'eſt pas poſſible, ſur-tout à Lyon, où la culture des mûriers & la recolte des ſoies ne ſont pas encore au point où tout tend à les faire arriver; comme il n'eſt pas poſſible, dis-je, d'occuper toujours ce nouveau moulin à mouliner des ſoies de la production du pays, comme on feroit en Languedoc, & comme on ſera obligé de ſe charger de ſoies grèſes venues de l'étranger, le Pere *Peronier* a imaginé une nouvelle méthode de devuidage, ſuivant laquelle chaque guindre fait en une heure ce que chacun de ceux de la méthode ordinaire ne fait quelquefois qu'en ſix. Ce devuidage ſervira auſſi pour les ſoies teintes comme pour les ſoies crues; les ſoies longues étrangeres qui preſque toujours ſont très-ſales & très-inégales, préſentent beaucoup d'obſtacles au devuidage ordinaire, ces obſtacles diſparoîtront dans l'uſage de celui-ci; il opere ſix fois plus vîte que les autres, il occupe ſix fois moins d'eſpace, & donne la même quantité de ſoie dévuidée avec beaucoup plus de perfection, c'eſt-à-dire, entiérement purgée de parties hétérogenes, de côtes & de bourillons; il ſextuple non-ſeulement la viteſſe, mais il épargne un million de caſſures & de nœuds inévitables par la maniere uſitée, d'où ſuit néceſſairement la fabrication d'étoffes moins rayées, moins noueuſes, plus belles & plus luſtrées que celles qui ſe font avec les ſoies tirées, doublées, dévuidées & moulinées par les méthodes en uſage, le tout ſe faiſant dans moins de temps, avec moins de frais & de déchets: n'eſt-ce pas remplir le précepte d'*Horace? Omne tulit punctum*, &c.

Vous prendrez, Monſieur, la plus haute idée des talens de l'Auteur, lorſque vous ſçaurez que l'Académie des Sciences de Lyon a vu & examiné ſa nouvelle méthode, en préſence de M. *de Fleſſelle*, Intendant de la Province, & qu'elle a jugé » que le mé-
» chaniſme inventé & exécuté par le Pere
» *Peronier*, offroit pluſieurs avantages pour
» les Manufactures, & méritoit l'attention
» publique, en ce que l'Auteur avoit trouvé
» le moyen de perfectionner l'art de tirer
» la ſoie, & de l'apprêter en organcin &
» en trame, avec une célérité, une préci-
» ſion & une économie inconnues juſqu'à
» ce jour. » Ce jugement fait ſans contredit un honneur infini au Pere *Peronnier*, & eſt la premiere récompenſe de ſept années de travaux. L'approbation de l'Académie royale des Sciences de Paris, mettra le dernier ſceau à ſa réputation, lui aſſignera le rang qu'il doit tenir parmi les Scavants; & la faveur du Miniſtre, auquel eſt confié le précieux dépôt de nos Manufactures, ſera pour lui le laurier du Soldat Romain.

Vous me pardonnerez, ſans doute, les détails dans leſquels je viens d'entrer, je ne les ai haſardés que parce que je ſçais que les plus petites choſes ont droit de vous intéreſſer, lorſqu'elles ont pour objet l'utilité publique.

De Bordeaux, *le 17 Août 1768.*

Prix courans des Denrées de l'Amérique.

Sucre blanc le quintal, premiere ſorte, 52 à 53 ℔, ſeconde ſorte, 48 à 50, troiſiéme ſorte, 43 à 45, quatriéme ſorte, 41 à 42, petits ſucres, 39 à 40, communs, 35 à 37, tête, 30 à 33. Sucre brut le quintal, de Léogane, 26 à 32, du Cap, 25 à 31, de Saint-Louis, 24 à 30, de la Martinique, 22 à 28. Café Martinique, la livre, nouveau fin, 18 ß 3 ₰, d°. marchand, 17 ß 9 ₰ à 18 ß, d°. vieux, 16 ß 9 ₰ à 17 ß. Café S. Domingue, la livre, nouveau fin, 17 ß 6 ₰, d°. marchand, 16 ß 9 ₰ à 17 ß, d°. vieux, 15 à 15 ß 6 ₰. Indigo bleu & violet, la livre, 8 ℔ 10 ß, mêlé, 6 ℔ 10 ß à 7 ℔ 10 ß, cuivré fin, 5 ℔ 15 ß, d°. marchand, 5 ℔ 10 à 12 ß, d°. ordinaire, 5 ℔ à 5 ℔ 5 ß. Coton S. Domingue, le quintal, 115 à 120 ℔, d°. de la Martinique, 100 à 105 ℔, gingembre

gris, 22 ℔, canefice, 50 ℔, cuirs tanés, 55 à 80 ℔, d°. en poil, 20 à 35 ℔, rocou, 27 à 28 ß, cacao de la Martinique, 12 ß 9 ₰ à 13 ß, syrop de rafinerie, le quintal, 11 ℔ 10 ß. Eaux de vie, 140 ℔ les 32 veltes, demandées.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 27 Août 1768.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à . .	712		*marc.*
Du Mexique à . . .	704		
Du Perou à	696		
Les guinées à	710		
Ducats à	96	10	*once.*
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98		
Or à 20 karats à . . .	82	10	
L'argent à 11 ds 20 g. à .	53	15	*marc.*
Idem à 11 ds 10 g. à . .	51	15	
Piastres	48	15	

Navires en armement.

DU HAVRE, *le 20 Août 1768.*

Le Navire la *Conciliation*, de 120 tonneaux, Capitaine *Louis Duhamel*, est en charge dans ce Port pour aller en droiture à Lisbonne, & partira le 20 Septembre prochain. Ceux qui voudront y passer ou charger des marchandises à fret, pourront s'adresser à Paris, à MM. *Dupont* & fils, Banquiers, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie; à Rouen, à M. *Louis Palyart*, Négociant, rue du Fardeau; & au Havre, à M. *Glier* pere.

Il se trouve aussi en charge le Navire Hollandois la *Demoiselle Elizabeth*, de 220 tonneaux, Capitaine *Jacobs Pieters*, pour Hambourg, & il partira le plutôt possible. L'Interprete pour ce Navire est M. *Isabelle*.

DE BORDEAUX, *le 8 Août.*

Suite des Navires en coutume pour les Isles.

Numéros 177, le *Saint François*, Armateur M. *Laboubée*, Courtier le sieur *Chevret*; 178, le *Jacques Elizabeth*, Armateur M. *Audier*, Courtier le sieur *Jude*; 179, le *Jean Jacques*, Armateur M. *J. J. Boyer*, Courtier le sieur *Guimounet*; 180, les *deux Freres*, Armateurs MM. *Castaignet* freres, Courtier le sieur *Chevret*.

FINANCES.

Paiement des Rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Sept.
L'Empereur,	1^e.	C.	1
Issaly,	3^e.	A.	2
Maupassant,	4^e.	A.	2
Deschamps,	5^e.	A.	2
Fauveau,	7^e.	A.	2
Gossey,	12^e.	C.	3
Deschapelles,	13^e.	A.	1
De Courmont,	18^e.	D.	1
Rousseau,	26^e.	A.	1
Drouet,	35^e.	C.	1
Lenoir,	45^e.	A.	2
De S^te. Luce,	47^e.	J.	1
De Lauge,	48^e.	A.	1
De S^t. Janvier,	53^e.	A.	1
Rouillard,	58^e.	A.	1
Duval,	63^e.	A.	2

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1768.	*Jeudi 25.*	*Vendredi 26.*	*Samedi 27.*
Ac. des Indes. .	. . . . .	1207 ½ . . .	1207 ½ . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	424	. . . . .
Prom. à 5 p ⅝. .	. . . . .	. . . . .	22 . . . .
Prom. à 4 p ⅝. .	. . . . .	40	. . . . .
Bill. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Ac. des Fermes.	. . . . .	905. 2 ½ . .	902 ½ . . .
Amortissement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 s. p. l. du Dix.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3^e. Loterie. .	. . . . .	. . . . .	3 . . . .
Annuités. . .	FESTE.	335	335 . . . .
Coup. d'An. .	. . . . .	66 ½ 66 . . .	66 . . . .
Emp. de 50 mil.	. . . . .	38 ½	38 ½ . . .
Emp. de 30 mil..	. . . . .	41 41 ½ 41 .	41 41 ½ . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	43	. . . . .
Canada. . .	. . . . .	45	45 . . . .
4^e. L. Epoques.	. . . . .	15 ½	. . . . .
Nouette. . .	. . . . .	39	39 . . . .
Ac. de la caisse .		1192 ½ . . .	. . . . .
CONTRATS.			
tirage de la C.	. . . . .	5^e. 336 . . .	4^e. 336 . . .
	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 70.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU premier au 10 Août 1768, il eſt entré dans ce Port 19 Navires François de l'encombrement de 1331 tonneaux, 12 Anglois de 970 tonneaux, 3 Hollandois de 380 tonneaux, 3 Danois de 400 tonneaux; ſçavoir, des François le *Comte d'Eſtaing* de Saint Pierre de la Martinique, Capitaine *Pierre David*, venant de ce même endroit chargé de 146 bariques de ſucre, 9 quarts 120 ſacs de café; la *Jeune Urſule* du Croiſic; la *Marie Louiſe* de Nantes, venant tous deux de ce même Port avec 131 bariques de ſucre brut, coton, café, indigo, eau de-vie & autres marchandiſes; le *Saint Louis* de Bourg, venant de Quimper chargé d'avoine, ſeigle & orge; la *Reine Blanche*; le *Don de Dieu* tous deux de Libourne, venant l'un & l'autre de ce même Port, le premier chargé de vin & de vinaigre, le ſecond de 874 boiſſeaux de bled; l'*Alexandre* de Honfleur; la *Sainte Barbe* de l'Iſle Dieu, venant tous deux de Bordeaux chargés de 960 boiſſeaux de bled, 118 ſacs 36 barils de farine, ſucre, vin, eau de-vie & autres marchandiſes; le *Saint Thomas* de Honfleur, venant de ce Port avec 388 mines d'avoine; l'*Aimable Roſe* de Rouen; le *Phénix* de Dunkerque, venant tous deux de Cette avec eau de-vie, vin & autres marchandiſes; la *Magdeleine* de Dunkerque, venant de Marſeille avec coton, eau-de-vie, huile, ſoufre, alun & autres marchandiſes; le *Saint Nicolas* de Boulogne, venant de ce même lieu ſur leſt; la *Bonne Foi* d'Argenton; la *Marie Françoiſe* de l'Abrilduc; la *Marie Anne* de Mortagne, venant tous trois du Brouage; la *Proſpérité* de Landerneau; la *Providence* de Boulogne; l'*Eliſabeth* du Conquet, venant tous trois de Marennes chargés avec les autres de 506 muids 28 boiſſeaux de ſel; des Anglois le *Roi Georges*; le *Duc d'Yorck*, venant tous deux de Douvres avec diverſes marchandiſes; l'*Union*; la *Royale Jeanne*; le *Dragon*, venant tous trois de Londres, le premier ſur leſt, les deux autres avec fer, plomb, tabac, douves & autres marchandiſes; la *Dorothée*; le *Hudſon*; la *Fortune*; les *Deux Sœurs*; la *Branche d'Olivier*, le *Joſeph*, venant tous ſix de Sunderland avec charbon de terre; l'*Eaſter*, venant de Greneſey chargé de tafia; des Hollandois le *Jeune Ocke*, venant d'Embden avec 650 razieres d'avoine; les *Quatre Freres*; la *Demoiſelle Catherine*, venant tous deux de Dantzick avec potaſſe & autres marchandiſes; des Danois, le *Karen & Mathieu*; l'*Anne Catherine*, venant tous deux de Chriſtiania; l'*Anne Marie*, venant de Friderickſtald chargés tous trois de planches & bois de conſtruction.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 2 Navires François faiſant 65 tonneaux, 7 Hollandois de 870 tonneaux, 3 Anglois de 280 tonneaux, & 5 Danois de 516 tonneaux; ſçavoir, des François la *Liberté*, Capitaine *Jacobus de Ror*, allant à Niewport avec tabac en feuilles, cuirs ſecs, douves & autres marchandiſes; la *Marie-Françoiſe* de l'Abrilduc, Capitaine *Budoc Salaun*, allant à Bordeaux ſur leſt; des Hollandois, l'*Amour*; la *Dame Jeanne Cornille*, allant tous deux à Roterdam, le premier chargé de tabac en carottes & autres marchandiſes, le ſecond ſur leſt; la *Jeune Marie*, allant à Fleſſingue; le *Pelican*, allant à Schiedam tous deux avec des futailles vuides; le *Jeune Jeſſe Hollander*, allant à la Mer Baltique; le *Johannes*, allant à Bergues en Norwege; la *Dame Marguerite Roline*, allant à Arendall ſur leſt comme les deux précédens; des Anglois la *Marie*, allant à Londres avec eau-de-vie & autres marchandiſes; le *Jean & Martha*, allant à Scarbourg; la *Nouvelle Britannia*, allant à Sunderland tous deux ſur leſt; des Danois, l'*Emanuel*, allant à Kiome; le *Rigende Jacob*, allant à Appenrade; le *Pierre & Eliſabeth*, allant à Moſs; la *Charité*, allant à Holmſtrand; les *Deux Freres*, allant à Arendall tous cinq ſur leſt.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 16 au 20 Août 1768, il eſt entré dans ce Port 4 Navires François & Etrangers, ſçavoir, le *Bien Aimé*, Capitaine *Patté* de Honfleur, venant de Nantes chargé de coton & d'ardoiſes pour le Havre & pour Rouen; la *Victoire*, Ca-

pitaine *Vollemans* Hollandois, venant de Roterdam avec diverſes marchandiſes d'épicerie, mercerie & quincaillerie, moitié pour le Havre, moitié pour Caen ; l'*Eſpérance*, Capitaine *Claas Heer* (*) auſſi Hollandois, venant d'Amſterdam chargé de diverſes marchandiſes pour la Côte de Guinée ; le *Saint Laurent*, Capitaine *Lars Winters* de Bergues en Norwege, venant de ce même endroit chargé de 375 barils de maquereau falé.

DE LA ROCHELLE.

EXPORTATION.

Il a été exporté de cette Ville pour les Pays Etrangers pendant le courant du mois de Juillet 1768, 20155 livres d'indigo, 174465 livres de ſucre brut, 261593 liv. de ſucre terré, 15093 livres de ſyrop, 44755 livres de ſucre en pains, 901013 livres de café, 10920 livres de coton & 27582 veltes d'eau-de-vie.

DE BORDEAUX.

EXPORTATION.

Etat des Marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, exportées de cette Ville pour différens Pays Etrangers, tant par terre que par mer, pendant le mois de Juillet 1768 : ſçavoir;

PAR TERRE.

Pour la *Suiſſe*, 3504 liv. d'indigo, 42104 liv. de café ; pour *Marſeille*, 15 bariques de ſucre blanc, 270 livres d'indigo, 3170 liv. de cacao ; pour *Francfort* ſur le Mein, 1990 liv. d'indigo ; pour *Ratisbonne*, 390 livres d'indigo ; pour *Nuremberg*, 547 liv. dito ; pour l'*Italie*, 316 livres dito, 35322 livres de café, 5993 liv. de cacao, 310 livres de rocou ; pour *Baſle* en Suiſſe, 16763 livres d'indigo ; pour la *Savoye*, 6310 livres de café.

PAR MER.

Pour *Hambourg*, 375 bariques 1 quart de ſucre brut, 1158 bariques 31 quarts de ſucre blanc, 13204 livres d'indigo, 1128627 livres de café, 1662 livres de cacao, 1393 livres de rocou ; pour *Amſterdam*, 618 bariques 11 quarts de ſucre brut, 1491 bariques 29 quarts de ſucre blanc, 3394 livres d'indigo, 45014 livres de café ; pour *Roterdam*, 638 bariques 3 quarts de ſucre brut, 46 bariques de ſucre blanc, 113790 liv. de café ; pour *Stetin*, 284 bariques de ſucre brut, 91 bariques de ſucre blanc, 133 liv. d'indigo, 73858 livres de café ; pour *Elſeneur*, 268 livres d'indigo ; pour *Bilbao*, 116 bariques 3 quarts de ſucre blanc, 183 livres de café, 13135 livres de cacao ; pour *Middelbourg*, 47 bariques du ſucre brut ; pour *Brême*, 70 bariques de ſucre blanc, 1025 livres d'indigo, 586098 livres de café, 351 livres de cacao ; pour *Saint Ander*, 37 bariques de ſucre blanc, 3410 livres de café ; pour *Copenhague*, 2 quarts de ſucre blanc, 489 livres d'indigo, 3840 livres de café, 118 livres de cacao ; pour *Friderickſtadt*, 120 livres d'indigo, 8726 livres de café ; pour *Bayonne*, 20 bariques 2 quarts de ſucre blanc, 945 livres de café, 4036 livres de cacao ; pour l'*Eſpagne*, 40 bariques de ſucre blanc, 359 livres de café ; pour *Dantzick*, 21 bariques de ſucre brut, 39 bariques de ſucre blanc, 925 livres d'indigo, 243175 liv. de café ; pour *Saint Sebaſtien*, 7916 liv. de cacao ; pour *Suinemunde*, 320 livres d'indigo, 12437 livres de café ; pour *Lubeck*, 24 bariques de ſucre brut, 35346 livres de café ; pour *Gottembourg*, 2204 livres d'indigo, 1200 livres de café ; pour *Stockholm*, 63 bariques de ſucre brut, 50 bariques de ſucre blanc, 991 livres d'indigo ; pour *Konigsberg*, 1497 livres d'indigo ; pour *Dunkerque*, 6 bariques de ſucre brut ; pour *Kolſeron*, 2400 livres de café ; pour *Trieſte*, 105514 livres dito ; pour *Volga*, 2707 livres dito ; pour *Enclam*, 8108 livres dito ; pour *Drontheim*, 10642 livres de café ; pour *Fribourg* en Suiſſe, 1560 liv. dito.

(*) *Ce Capitaine a rapporté que le 16 du courant étant à quatre lieues de Dieppe il fut abordé par 4 petits Batteaux armés de pierriers & montés chacun par ſix hommes auſſi armés qui, étant entrés en ſon bord, le maltraiterent, l'enfermerent ainſi que trois hommes de l'équipage, & pillerent ce qu'ils trouverent de plus précieux de ſon chargement. Il eſtime le vol qui lui a été fait à environ 30000 liv. Il ignore de quelle Nation ſont ces Pirates, il a connu ſeulement qu'ils parloient Anglois.*

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KRAFFEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Mardi 26 Janvier.

AGRICULTURE.

DE NANTES, *le 15 Janv. 1768.*

LE froid commença à ſe faire ſentir vivement ici le 23 Décembre dernier. Il augmenta de façon que la ſeconde Fête de Noel il étoit exceſſif, & la Loire ſe trouva priſe douze à quinze heures après avoir charié des glaces. Je ne puis vous dire la progreſſion du froid, n'ayant point eu de thermometre ſous les yeux. Le premier de l'an il y eut un dégel parfait : il tomba dans cette Ville & aux environs une pluie ſi abondante, que les torrents courroient de tous côtés : il fit deux coups de tonnerre aſſez violents, & dans la nuit & les jours ſuivans, il gela très-fort, ce qui a ruiné ſans reſſource tous nos lins d'hyver. Le froid fut à ſon plus haut degré les 2, 3, 4 & 5. Il étoit d'autant plus inſupportable, que les vents d'Eſt & Nord-Eſt en augmentoient la vivacité, & la vue en étoit affectée : depuis cette époque il a diminué graduellement juſqu'au 11 que les glaces ſe ſont ſéparées, par le moyen de quelques petites pluies douces & de brouillards fort épais & mal ſains, & elles ont commencé à s'écouler dans notre riviere. Jamais on ne vit une ſi prodigieuſe quantité de glaçons. Des lettres de Saumur ont annoncé qu'ils s'étoient amoncelés contre le pont de bois de cette Ville juſqu'à la hauteur de 20 & 24 pieds, & l'on a craint qu'ils ne l'euſſent entraîné tout à fait, & même ruiné par leur violence les ouvrages du pont de pierre qui s'y conſtruit plus bas. Le 13 on vit paſſer ſous l'une de nos arches un homme (mort ſans doute) couché ſur un glaçon avec un fuſil auprès de lui. (*) Il n'a pas été poſſible d'aller le prendre avec un bâteau. Quoiqu'il en ſoit, aujourd'hui 15, les glaces coulent encore avec une grande rapidité, la riviere en eſt toute couverte, nos ponts en ſont de temps en temps bouchés, & elles cauſent beaucoup d'avaries aux petites embarquations.

Du 16. Les lettres du haut de la Loire annoncent bien des malheurs cauſés par les glaces, ſoit à Orléans, & à Saumur, d'où l'on dit que les ponts ont été emportés ainſi qu'au pont de Cé ; & à Coueron, au-deſſous de Nantes, on a trouvé pluſieurs cadavres d'hommes, de femmes, d'enfans, *&c.*

DE HONFLEUR.

Avant les dernieres gelées, les Laboureurs de ce canton ſe plaignoient d'une très-grande quantité de rats mulots qui faiſoient beaucoup de ravages dans la campagne. Quelques perſonnes leur firent la chaſſe, & on en tua juſqu'à 600 en un jour dans un très-petit eſpace de terrein. Cette grande multitude de rats avoit cauſé une inquiétude d'autant plus grande qu'on n'en avoit jamais

(*) *Quelques perſonnes rapportent qu'il avoit un chapeau bordé d'or & une épée en bandouliere.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

tant vu dans le pays ; mais la force de la gelée & l'abondance de la neige qui eſt tombée ont preſqu'entiérement détruits tous ces animaux. On voudroit ſçavoir ce qui a produit ſi ſubitement une telle quantité de rats-mulots.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Déc. 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

CAEN.				POITIERS.				LYON.				MONTAUBAN.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	o.		l.	ſ.	d.
Avranches.	19	4		Chatelleraut.	16	16		LYON.	24	9	1	Cahors.	20	10	6
Bayeux.	17			Chatillon.	13*	12	8					Cauſſade.	23		
CAEN.	20	17	7	Confolens.	15	6						Figeac.	20	13	9
Carentan.	16*	15	4	Fontenay.	18*	15		Montbriſon.	23*			Gourdon.	17*	14	9
Coutances.	21			Les Sables.	17	5	7					Lauzerte.	21	10	5
Mortain.	19	4		Nyort.	16	4		Roanne.	26	5		Milhau.	27*	10	
St. Lo.	23*			POITIERS.	16	11	5					Moiſſac.	21	17	6
Valognes.	20	1	4	St. Maixent	17		9					MONTAUBAN.	18	19	7
Vire.	18	3		Thouars.	14	8						Mardebarrez.	12	11	2
												Rhodez.	22	10	
								St. Etienne.	26*	9	7	Ste. Affrique.	26	11	6
												St. Antonin.	21	1	4
								Villefranche.	24			Villefranche.	19	18	10
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	19	9	5	From. le ſep.	16	4	4	From. le ſep.	24	16	11	From. le ſep.	21	16	10
Pain la liv.		2	4	Pain la liv.		2	1	Pain la liv.		3	4	Pain la liv.		2	4
Avoine le ſ.	5	17	9	Avoine le ſ.	6	17	10	Avoine le ſ.	6	10	4	Avoine le ſ.	8	2	6
Foin le q.	1	12	4	Foin le q.	3	4	5	Foin le q.	2	2	6	Foin le q.	2	13	8
Paille le q.	1	1	9	Paille le q.		19	6	Paille le q.	1	3	10	Paille le q.	1	4	2

DU MANS, *le 14 Janvier 1768.*

On a vu par l'état de ſituation des différentes récoltes de la Province du Maine en 1767, (a) les cauſes de leur médiocrité, celles du défaut entier de toutes eſpeces de fruits qui privent le pays de toutes ſortes de boiſſons, & la ſechereſſe tenace de l'intérieur de la terre qui épuiſe & cauſe même le tariſſement entier de pluſieurs fontaines & ruiſſeaux, & de la majeure partie des puits, ce qui eſt devenu fort onéreux aux gens de la campagne éloignés des grandes rivieres, étant forcés de s'y tranſporter pour y puiſer l'eau néceſſaire à leur ſubſiſtance & à celle de leurs beſtiaux. Pour comble de malheur les Habitans de nos campagnes, vers la fin de l'été, ont été affligés aſſez généralement juſqu'à la fin de l'automne, d'une maladie épidémique qui a fait beaucoup de ravages, principalement dans le canton du Sonnois, & dans la Ville de Mamers qui en eſt le chef lieu, malgré les

(a) *Gazette d'agriculture numéros 74 & 75.*

prompts & charitables ſecours que les ordres précis de M. du Cluzel, Intendant de la Généralité de Tours, ont pu y procurer.

Cette maladie a beaucoup dérangé le Laboureur dans la culture & les enſemencées de cette ſaiſon. Pluſieurs parties ſe trouveront arriérées.

Le Médecin auquel le Miniſtere a confié la gueriſon de cette épidémie, vient de donner au public un mémoire raiſonné (*) & intéreſſant ſur la conduite qu'il a tenue pour ſa guériſon, ſur ſes ſymptômes, ſes préſervatifs, & les cauſes éloignées qu'il attribue à la ſechereſſe dont il eſt parlé ci-deſſus,(*b*) & à la mauvaiſe qualité des grains.

Cette miſere a été ſuivie de près par un froid exceſſif & continu pendant 18 jours; il a ſuſpendu toute eſpece de travaux, arrêté celui de tous les moulins ſur les rivieres; pluſieurs campagnes dépourvues de farines, ſe ſont trouvées affamées; circonſtances fâcheuſes qui font deſirer davantage de pouvoir procurer un encouragement capable de faire multiplier dans ces Provinces les moulins à vent.

En pareille circonſtance de la ceſſation du travail des moulins à eau, par la ſechereſſe & par les glaces, l'Impératrice Reine a exempté dans tous ſes États, de toutes impoſitions, les perſonnes qui voudront conſtruire des moulins à vent. (*c*)

(*) *L'importance de ce Mémoire, & l'utilité qu'on peut en retirer en pareil cas, nous engage à le publier dans le Journal de Février prochain. Nous ſuivrons en cela les vues toujours bienfaiſantes du Gouvernement, & en particulier celles de M. du Cluzel, Intendant de la Généralité de Tours, qui a chargé M. Vetillard, Docteur en Médecine, Auteur de ce Mémoire, de travailler à arrêter les ravages de cette épidémie.*

(b) *La fin du Mémoire page 25, relative à l'agriculture.*

(c) *Voyez le Journal de Verdun, Janvier 1768, page 10.*

NOUVELLE ÉDITION

Du Dictionnaire raiſonné univerſel d'Hiſtoire Naturelle, par M. Valmont de Bomare, en quatre vol. in-4°. *reliés 48 liv. ou en ſix vol.* in-8°. *reliés 27 liv. à Paris, chez* LACOMBE, *Libraire, quai de Conti.*

L'empreſſement avec lequel le public a recherché cet ouvrage, en fait connoître aſſez l'importance & l'utilité. La premiere édition a été enlevée rapidement à Paris : elle a été contrefaite en différentes Villes de France & des pays étrangers ; & malgré un grand nombre de fautes groſſieres & ridicules, ces copies corrompues ont trouvé des acheteurs. Cet ouvrage a été traduit dans pluſieurs Langues : il a été bien accueilli par toutes les Nations ſçavantes de l'Europe. Enfin, ſa réputation eſt ſolidement établie : c'eſt ce qui a engagé l'Auteur à exciter & à mériter, par de nouveaux ſoins & par de nouvelles recherches, l'attention & l'eſtime de ſes Lecteurs. Voici une ſeconde édition, revue, avec des additions, qui ont porté ce Dictionnaire à un volume de plus : il eſt imprimé avec toute l'exactitude poſſible ſous deux formats & en caracteres différens ; ſçavoir, en 4 vol. in-4°. & en 6 vol. in-8°. On croit avoir ſatisfait par-là au deſir de ceux qui demandoient un caractere facile à lire, avec un format commode pour leur cabinet, & aux demandes des perſonnes qui veulent des volumes portatifs, moins couteux & convenables pour la campagne, pour les voyages & pour les lectures habituelles.

On a ſouvent renvoyé dans le cours de cet ouvrage, au Dictionnaire de Chymie & à celui des Arts & Métiers, l'un & l'autre en deux vol. in-8°. qui ſe vendent chez le même Libraire, ainſi que le Dictionnaire d'Hiſtoire Naturelle, avec lequel ils ne font qu'un ſeul tout, par le rapport intime & la liaiſon néceſſaire des objets traités & diſcutés avec une juſte étendue dans ces trois Dictionnaires. En effet, ſi l'Hiſtoire Naturelle nous préſente l'inventaire & la deſcription des richeſſes & des productions que la nature étale à nos yeux dans ſes trois regnes, la Chymie nous fait pénétrer dans l'intérieur même de ces corps, par la décompoſition, par l'analyſe, & par l'examen de

leurs propriétés chymiques & phyſiques ; & les Arts & Métiers enſeignent les moyens induſtrieux que l'art & le génie emploient pour convertir ces mêmes ſubſtances à notre uſage, à nos beſoins, à nos plaiſirs. C'eſt dans ce cercle de connoiſſances, que ſe trouvent renfermés le *ſpectacle*, les *propriétés* & l'*emploi* des productions naturelles.

Pluſieurs perſonnes ayant déjà témoigné le deſir d'avoir un *Supplément* pour joindre au Dictionnaire de la premiere édition, c'eſt une juſtice que de les ſatisfaire : cependant comme il eſt d'expérience que ces ſortes de Suppléments reſtent en grande partie pour le compte de celui qui les fait, on avertit ceux qui voudront avoir le volume de Supplément, de ſe faire inſcrire juſqu'à la fin de Février 1768, chez Lacombe, Libraire, en affranchiſſant les ports de lettres, & faiſant dépoſer 5 ℔ que coutera le volume broché, qui ſera conſidérable, dans le même format, du même caractere que le Dictionnaire de la premiere édition, & en beau papier. On n'imprimera que pour le nombre des ſouſcriptions faites dans le temps marqué. Ce Supplément paroîtra dans le courant de Juillet 1768.

La nouvelle édition de l'Hiſtoire Naturelle a été miſe en vente en Décembre 1767, ainſi que le Dictionnaire des Portraits & anecdotes des Hommes Illuſtres, *&c.* faiſant ſuite du Dictionnaire d'Anecdotes, 3 vol. in-8°. reliés 13 ℔ 10 ß.

COMMERCE.

EXTRAIT DES PAPIERS ANGLOIS.

SI le public courroucé contre les Américains, vouloit relire une ſeule fois ſans prévention la Gazette de Boſton, concernant les manufactures, il trouveroit la plupart de nos craintes mal fondées au ſujet de beaucoup d'articles dont on y a défendu l'uſage, & il conviendroit que tout cela ne vaut pas la peine qu'on y prenne garde, & qu'à l'égard de la reſolution priſe par les Colons, de ne plus porter de batiſte & de linon, c'eſt à nous, loin de les en blamer, à les applaudir & à les encourager dans leur manufacture de toiles. En effet, tout Anglois qui aime ſa patrie, doit ſouhaiter que l'on favoriſe une pareille entrepriſe, chez les Américains, puiſqu'elle les mettra en état de conſommer & de payer nos manufactures de laine, nos clincailleries, *&c.*

Alors ils nous donneront quelque choſe de plus réel que ce qu'ils nous donnent maintenant pour nos marchandiſes, car quoi qu'on ne ceſſe de répéter actuellement, que toute notre exiſtence dépend des Colonies, je penſe directement le contraire, & je ſuis très-aiſe de voir que notre commerce de l'Amérique ſeptentrionale, de la maniere dont il eſt mené à préſent, ne peut aller bien loin, car plus nous conſerverons un pareil commerce, & plus nous approcherons de notre ruine totale.

Comme cette opinion eſt diamétralement oppoſée à celle du public en général, je vais tâcher de prouver ce que j'avance, par des raiſonnemens fondés ſur la vérité, de laquelle je ne veux point m'écarter.

Les productions des Colonies depuis la Penſilvanie, juſqu'à la Nouvelle Hampshire, étant en tout point ſemblables à celles de l'Angleterre, il s'enſuit que nous pouvons nous paſſer de ces productions ; il eſt vrai que nous en retirons de l'huile de baleine, de la potaſſe, & le produit d'une partie de la pêche des Américains ; mais cela ne forme pas un grand objet en comparaiſon de la prodigieuſe quantité de manufactures que nous leur fourniſſons depuis dix ans. On me demandera, comment peuvent-elles payer tout cela ? Je réponds que le tout eſt payé, non point par l'Amérique, mais par le peuple d'Angleterre ; car pendant que nous avions en Amérique une armée de vingt mille hommes, cette armée conſommoit les proviſions du pays ; & les Entrepreneurs tiroient ſur le tréſor de la Grande-Bretagne, qui payoit les articles fournis par les Marchands & les Fabricans. Mais auſſitôt que la guerre ceſſa, les billets n'eurent plus lieu, parce que les demandes pour les marchandiſes baiſſerent auſſitôt, & que la petite remiſe qu'ils nous font actuellement, ſur pluſieurs millions dont ils ſont endettés vis-à-vis de nous, eſt toujours en lettre de change ſur les Commiſſaires de la Marine, les Entrepreneurs & autres qui fourniſſent les Troupes en Amérique, tous leſquels

ſont payés par le tréſor ; j'avois donc raiſon de dire que tous ces articles ſont payés par l'Angleterre & non par l'Amérique.

Tel eſt notre commerce avec l'Amérique ſeptentrionale, commerce qui excite ici tant de troubles, & qui tôt ou tard nous ruinera infailliblement, quoiqu'on prétende que de lui ſeul depend l'exiſtence de la Grande-Bretagne.

Puiſqu'il eſt prouvé que l'Amérique ne paye rien en comparaiſon de tout ce que nous lui fourniſſons, & puiſqu'il ſemble que l'Amérique ſeptentrionale, dans l'embarras de payer ſes dettes vis-à-vis du Royaume, fonde uniquement ſon eſpoir ſur l'apparence qu'il y a que nous établirons trois Colonies de plus, ſur l'Ohio, à Michlamanie, & au Détroit, en conſéquence de quoi on bâtira des Forts, on entretiendra des garniſons, & l'on achetera des proviſions, toutes leſquelles dépenſes occaſionneront une quantité de marchés que le tréſor du Royaume ſera obligé de payer, avec l'argent qu'on aura levé à cet effet par des impôts établis ſur le peuple, il eſt donc évident que c'eſt l'Angleterre elle-même qui paye pour les marchandiſes qu'elle envoie en Amérique, & non les Américains.

Je demande à préſent où eſt le bénéfice d'un commerce qui non-ſeulement leur rapporte de ſi grands avantages, mais qui tend à établir des Colonies pour eux dans les parties intérieures de leur continent, dont nous ne retireront jamais rien de bon pour ce pays-ci.

C'eſt donc ſe tromper lourdement que d'aſſurer que nous avons quelque gain à faire dans notre commerce avec l'Amérique ſeptentrionale. En effet, les productions de ce pays, ſont en tout point ſi ſemblables aux nôtres, qu'elles ne ſuffiſent pas pour nous payer, & je ne connois rien qui puiſſe augmenter plus réellement la conſommation que les Américains ſont de nos marchandiſes de laine, & les mettre en état de nous les payer plus vîte que l'encouragement que nous donnerions à un établiſſement général & ſans reſtriction de manufactures de toiles dans les Colonies ; comme ils nous les donneroient ici en retour de nos marchandiſes, de pareilles remiſes nous rapporteroient davantage que des forts & des garniſons par de-là les montagnes Appalaches, nos Marchands deviendroient plus exacts dans leurs engagemens, & les Américains en feroient bien mieux leurs affaires.

Signé RATIONALIS.

COMPAGNIE DES INDES FRANÇOISES.

Prix courant des marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 21 Déc. 1767.

SÇAVOIR :

Hamans de Jougdia, de 9 à 9 aun. & demie, ſur une aune 1 huit. de l'Ajax, 1 H I, de 27 ℔ 5 ß à 27 ℔ 18 ; — 2 H I, de 29 ℔ 4 ß à 29 ℔ 18 ; — 3 H I, de 33 ℔ 13 ß à 34 ℔ 6 ; — 4 H I, de 37 ℔ 7 ß.

Dito Haurial à liſieres d'or, de 9 à 9 aun. & demie, ſur 1 aune 1 huit à 1 ſix, 11 HF, de 65 ℔ 2 ß à 64 ℔ 10 ; — 12 H F, de 62 à 63 ℔.

Sanas de Jougdia, de 11 à 11 aun. & demie ſur 5 ſix du Marquis de Caſtries, A S I à 17 ℔ ; — B S I, à 22 ℔ 18 ß ; — C S I, à 24 ℔ 4 ß.

Dito Monepour, de 9 à 9 aun. & demie ſur 5 ſix, B S M, à 16 ℔ 1 ß ; — C S M, à 19 ℔.

Dito idem de 12 à 12 aun. & demie ſur 5 ſix ; 1 S M, à 22 ℔ 2 ß ; — 2 S M, à 24 ℔ 6 ß ; — 3 S M, de 26 ℔ 1 ß à 26 ℔ 13 ß ; — 4 S M à 28 ℔ 5 ß ; — 1 S M F, à 34 ℔ 3 ß ; — 2 S M F, à 34 ℔ 3 ß.

Dito de 9 & demie à 10 aun. ſur idem, 5 S M F, de 48 ℔ à 48 ℔ 11 ß.

Dito de Balaçor, de 9 à 9 aun. & demie ſur 5 ſix, 1 S B, à 34 ℔ ; — 2 S B, de 34 ℔ 5 ß à 34 ℔ 3 ß ; — 3 S B, à 36 ℔.

Adatays de 8 aun. ſur 7 huit à 11 douze, 1 A D, à 20 ℔ 1 ß.

Hamans de Jougdia, de 9 à 9 aun. & demie, ſur 1 aune 1 huit. à 1 ſix, 1 H I, de 26 ℔ 10 ß à 27 ℔ 2 ß ; — 2 H I, de 27 ℔ 2 ß à 30 ℔ 6 ß ; — 3 H I, à 33 ℔ 14 ß ; 4 H I, à 37 ℔ 8 ß.

Dito Haurial, de 9 à 9 aun. & demie ſur 1 aune 1 ſix à 1 quart, 1 H F, à 33 ℔ 12 ß ; 2 H F, de 36 ℔ 18 ß à 37 ℔ 1 ß ; — 3 H F à 40 ℔ 4 ß ; — 4 H F, de 41 à 41 ℔ 10 ß ; — 5 H F, de 45 ℔ 18 ß à 46 ℔ 5 ß ; — 6 H F, de 50 ℔ 8 ß à 51 ℔ 2 ß ; — 7 H F,

de 54 ℔ 19 ß à 55 ℔ 2 ß ; — 8 HF, à 59 ℔ 4 ß ; — 9 HF, à 64 ℔ 16 ß ; — 10 HF, à 65 ℔.

SUITE *de la Déclaration du Roi du 15 Nov. concernant les Chirurgiens qui s'embarquent sur les Navires Marchands, & la visite du coffre de Chirurgie.*

ARTICLE NEUF.

Le Chirurgien qui aura été reçu dans une autre Amirauté que celle du lieu où se fera l'armement du Navire sur lequel il voudra s'embarquer, n'y sera admis qu'après avoir été examiné & reconnu capable par les Chirurgiens-Jurés de l'Amirauté du lieu de l'armement, dont il produira un certificat qui lui sera délivré *gratis* par lesdits Chirurgiens-Jurés, auxquels il est enjoint de s'acquitter exactement de leur devoir, à peine d'amende arbitraire & de révocation de leur commission.

X. Pour l'examen prescrit par l'article précédent, lesdits Chirurgiens-Jurés ne pourront recevoir aucunes rétributions, sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine de restitution du quadruple & de cent livres d'amende.

X I. Tout Chirurgien embarqué sur un Bâtiment Marchand, tiendra exactement un livre journal, sur lequel il écrira toutes les maladies qu'il aura traitées dans le cours du voyage, & les remèdes qu'il aura administrés, & ce à peine de ne pouvoir jamais servir en ladite qualité sur lesdits bâtimens Marchands ; & sera ledit journal signé du Capitaine, & remis, à l'arrivée du Navire en France, aux Chirurgiens-Jurés de l'Amirauté du lieu du désarmement, qui certifieront au bas l'examen qu'ils en auront fait, ce qu'ils en pensent, sans pouvoir, pour raison dudit examen, prendre aucune rétribution, à peine d'amende arbitraire, & de révocation de leur commission; ledit Chirurgien sera tenu aussi de retirer du Capitaine un certificat de la conduite qu'il aura tenue pendant le voyage.

X I I. Au retour de chaque voyage, le Chirurgien sera tenu de travailler dans les Hôpitaux, soit du lieu du désarmement ou de sa résidence, & obligé, lors du nouvel embarquement, de rapporter des certificats du temps qu'il y aura travaillé, aux Chirurgiens de l'Amirauté du lieu où il voudra s'embarquer, avec le journal & le certificat du Capitaine, mentionnés dans l'article précédent ; faute de quoi il ne pourra y être admis qu'après avoir subi de nouveau l'examen desdits Chirurgiens de l'Amirauté, & sera même exclu de la concurrence pour ce nouvel embarquement ; & celui, qui sur l'attestation des Chirurgiens-Examinateurs du lieu de l'armement, viendroit d'être jugé capable, lui seroit préféré.

X I I I. Le coffre de médicamens & d'instrumens de Chirurgie, sera visité & examiné conformément aux articles IV & V de l'Ordonnance de 1681, titre du Chirurgien, trois jours avant le départ du Navire, par un des Chirurgiens & un des Apothicaires nommés par l'Amiral ; & à leur défaut, par ceux qui seront nommés d'office par les Officiers de l'Amirauté, & moyennant la rétribution attribuée par l'article VI dudit réglement du 5 Juin 1717, auxdits Chirurgiens & Apothicaires, lesquels en délivreront leurs certificats, & feront lesdits certificats déposés au Greffe de l'Amirauté du lieu de l'armement.

X I V. Pour prévenir le changement des médicamens & instrumens de Chirurgie, après que ledit coffre de Chirurgie aura été visité & approuvé dans la forme ci-dessus prescrite, il sera déposé au Greffe de l'Amirauté, pour n'en sortir qu'au moment de l'embarquement du Capitaine, auquel à cette fin ledit coffre sera remis par le Greffier avec sa clef, pour ensuite le confier au Chirurgien, lorsqu'il sera rendu à bord ; défendons de descendre ledit coffre à terre, ni d'en changer les drogues & instrumens, à peine de trois cents livres d'amende solidaire contre l'Armateur, le Chirurgien & le Capitaine.

X V. Voulons au surplus que l'Ordonnance de 1681, ensemble le réglement du 5 Juin 1717, soient observés & exécutés suivant leur forme & teneur en tout ce qui n'y est point dérogé par la présente Déclaration. Si donnons en mandement, *&c.*

Registrée, oui, ce requérant le Procureur général du Roi, &c.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 23 Janv. 1768.*	BORDEAUX. *les 8 & 11 Janv.*	MARSEILLE. *le 13 Janv.*	DUNKERQUE. *du*
Amſterdam, . 54. ¾ Londres, 31. 9 16e. ½	Amſt. 54. 15 16e 55 Lond. . . . 31. ¾ Hambourg, 27. 1 16e Paris échu, ¼ p % p°.	Londres, . 31. 3 8e Amſt. . . 54 ¼ 3 8e.	
Hambourg, . 177. ¼		Cadix, . . . 15 6	
Madrid, . . . 15 5		Madrid, . . . 15 8	
Cadix, . . 15. 4		Livourne, . . 96 Gênes, . . . 95	
Livourne, . . 95 ¼	Amſt. . 54. 7 8e. à 55 Lond. 31 ¼ à 11 16. Hamb. . 27 ⅛ à ¼	Paris, c. j. . ½ p % b. Lyon. S. . ½ p. % b Montpellier, au pair.	
Lyon, Rois, 7 8e ¾	Paris échu, ¼ p %. p.	Piaſtres, . 48 12 6	

Navires en armement.

DE NANTES, *le 15 Janv. 1768.*

Les Navires François le *Citoyen*, de 290 tonneaux, Capitaine *Muterſe*, Armateur M. *Richard*; & la *Belle Nantoiſe*, Capitaine *J. David*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour le Port au-Prince & Leogane; le ſecond pour Cadix: ceux qui voudront charger à fret pour le premier, s'adreſſeront à M. *Richard*, à Nantes; le ſecond doit partir à la fin de Janvier.

DE BORDEAUX.

Suite des Navires en Coutume pour les Iſles, du premier au 15 Janvier 1768.

Numéros 54, la *Pallas*, Armateur M. *Laugouran*; 55, la *Marquiſe de Segur*, Armateurs MM. *Bethman & Deſclaux*; 56, les *Deux Freres*, de Marennes, Armateurs MM. *Delſolier, Lagrange & Delorthe*, Courtier pour ces trois Navires le ſieur *Chevret*; 57, le *Roi de Malimbe*, Armateur M. *Cabarrus* le jeune; 58, la *Princeſſe de Beauveau*, Armateurs MM. *Bethman & Deſclaux*, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Delmeſtre*; 59, la *Judith*, Armateur M. *Jauge*, Courtier le ſieur *Guimounet*; 60, la *Thetis*, Armateurs MM. *Tarteyron*, freres, Courtier le ſieur *Jude*; 61, le *Caſtor*, Armateur M. *Dutaſta*, Courtier le ſieur *Chevret*; 62, le *Lion*, Armateur M. *Boyer Fonfrede*, Courtier le ſieur *Guimounet*; 63, la *Docile*, Armateur MM. *Blanc* freres, Courtier le ſieur *Chevret*; 64, le *Lion*, Armateurs MM. *Lamalethie, Lathuiliere* & Compagnie, Courtier le ſieur *Delmeſtre*; 65, le *Jalinotte*, Armateurs MM. *Saleneuve, Boiſſiere* & Compagnie, Courtier le ſieur *Guimounet*; 66, l'*Anne-Marie*, Armateurs MM. veuve *Hooghſtoel* & fils, Courtier le ſieur *Chevret*.

AVIS.

La pêche de la morue forme une branche précieuſe de commerce & de navigation; quoique la pêche Françoiſe ſoit reſtrainte dans des bornes très-étroites, cependant il eſt reconnu que les débouchés ordinaires ſont inſuffiſans pour la conſommation de la quantité quelconque de merluches ou morues ſeches qui en provient: ce comeſtible fort eſtimé, en Italie, en Eſpagne & dans les Provinces méridionales de la France, eſt à peine connu dans nos Provinces ſeptentrionales & dans celles de l'intérieur; juſqu'à préſent la Capitale n'en a gueres conſommé que 3 à 400 quintaux par an.

Pour venir au ſecours de la pêche qui commence à languir, & pour mieux aſſurer l'approviſionnement de Paris pendant le Carême, le Gouvernement a bien voulu

affranchir de tous droits la merluche ou morue ſeche qu'on importeroit dans cette Ville ; il a même accordé de nouveaux avantages pour en encourager le débit.

Des perſonnes que l'eſprit de patriotiſme anime, ſe ſont empreſſées à ſeconder les vues de l'adminiſtration, & ſans prétendre à aucun bénéfice particulier, elles ont fait acheter 4000 quintaux de morues ſeches qui arriveront ſucceſſivement à Paris dans les premiers jours du mois de Février ; on indiquera par affiches & par billets le lieu du dépôt ou magaſin général, les différens endroits où ſe fera la diſtribution, & le prix, qui n'excédera pas 5 ß la livre en détail, & 4 ß 6 d. en gros. On en fera paſſer dans les Villes & Bourgs qui avoiſinent Paris, & elle y ſera vendue au même prix.

La morue ſeche eſt ſuſceptible de toutes ſortes d'aſſaiſonnemens plus ou moins chers, elle conviendra au plus grand nombre par la médiocrité du prix, & ne ſera pas déplacée ſur les meilleures tables ; il y a lieu de croire que les motifs qui ont déterminé le Gouvernement à en protéger la conſommation, décideront le goût du public : l'exemple des grands & des perſonnes en place, peut beaucoup influer ſur cette eſpece de révolution, qui en procurant le bien de la pêche nationale, fera celui de l'État.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 23 Janvier 1767.*

	H	G	
Or de Portugal, à . .	712		marc.
Du Mexique à . . .	704		
Du Perou à	696		
Les guinées à	708		
Ducats à	96	5	once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	97	10	
Or à 20 karats à . . .	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à .	53	15	marc.
Idem de 11 d. 10 g. à . .	51	15	
Piaſtres	48	15	

FINANCES.

CHARGE A VENDRE.

CHarges de Sénéchal au Siege Préſidial & Sénéchauſſée de Nantes, & de Juge-Conſervateur des Privileges de l'Univerſité de ladite Ville, auxquelles eſt jointe une charge de Préſident au Préſidial, avec gages, penſions & émolumens conſidérables ; & de très-beaux droits, entr'autres, celui de préſider, dans l'Ordre du tiers, aux États de la Province, lorſqu'ils ſe tiennent dans cette Ville, ou autres du Comté Nantais. Il faut s'adreſſer à M. *Bellabre*, Propriétaire & Titulaire deſdites charges ; ou à Me. *Moricet*, le jeune, Notaire, rue des Jacobins, qui donneront toutes facilités pour les payemens.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. de Janv.
Deſchamps,	5e.	M.	27
Baillot,	23e.	A.	30
Rouſſeau,	26e.	C.	28
De la charmotte,	30e.	A.	29
De la Bretaiche,	40e.	C.	27
Lallemant,	49e.	A.	27
Rouillard,	58e.	toutes l.	28

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Jvnv. 1768.	*Jeudi 21.*	*Vendredi 22.*	*Samedi 23.*
Ac. des Indes. .	1240. 47. 50 .	1245 . . .	1242 ½ . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p %. .	. . . . .	21	21 . . . .
Prom. à 4 p %. .	39 ½	. . . . .	40 . . . .
Bill. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Ac. des Fermes.	872 ½ . . .	872 ½. . . .	872 ½ 75 . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2ſ. p. l. du Dix.	10	. . . . .	10 . . . .
3e. Loterie. .	. . . . .	3 ½	3 ½ . . . .
Annuités. . .	. . . . .	355	. . . . .
Coup. d'An. .	68 ½	68 ½	68 ½ . . . .
Emp. de 50 mil.	32	32	32 . . . .
Emp. de 30 mil..	34 ½ . . .	34 ½	34 ½ 35 . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	44 ½ 44 . . .	44	44 ½ 44. . .
4e. L. Epoques.	14. 11e. 19. .	. . . . .	13 11e. 18 .
Nouette. . .	37	37	37 . . . .
Ac. de la caiſſe .	. . . . .	1105	1105 . . . .
CONTRATS.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 8.

DE LANGUEDOC.

Etat des bleds ſortis à la deſtinat on de Provence par les differens Ports du Languedoc pendant tout le mois de Décembre 1767 : ſçavoir ;

PAr le Port de la *Nouvelle*, 1700 ſeptiers de froment pour *Toulon* ; 1000 ſeptiers pour *Martigues* ; par le Port de *Cette*, 775 quintaux de froment pour *Toulon* ; par le Port d'*Agde*, pour *Saint Chamas*, 346 ſeptiers de froment ; pour *Bouc* ou *Toulon*, 33088 ſeptiers de froment, mixture & haricots ; pour *Martigues*, 1740 ſeptiers dito ; pour *Rougnac*, 1268 ſeptiers de froment, pour *Cannes*, 389 ſeptiers dito ; pour *Marſeille*, 2207 ſeptiers de froment, 207 ſeptiers de feves ; pour *la Ciotat*, 900 ſeptiers de froment.

De l'Orient, *le 15 Janvier 1768.*

La Frégate du Roi la *Normande*, eſt entrée dans ce Port venant de Rochefort, & deſtinée pour aller aux Indes.

DE HONFLEUR.

Arrivée *de Navires.*

Le 15 Janvier 1768, il eſt entré dans ce Port le Navire l'*Aimable Marie*, Capitaine *Hebert*, venant du Port au Prince, chargé de 33 bari- 1 tierçon 2 quarts de ſucre brut, 2 boucauts 4 quarts un ſac de café, 5 bariques 18 quarts 3 ancres d'indigo, 94 balles 97 ballots de coton. 2 bariques 3 quarts de caret, 21 caiſſes de liqueurs & ſyrops, 12 madriers de bois d'Acajou.

Comme les vents ont changé, on eſpere à Honfleur voir arriver inceſſamment les trois Navires qui reſtoient encore à faire leur retour du Banc de Terre-Neuve. La Saiſon avancée fait croire qu'ils ont été obligés de relâcher en quelque Port.

DE BORDEAUX.

Exportation de Grains.

Etat des bleds, grains & farines ſortis pour l'Etraager par mer pendant tout le mois de Décembre 1767 : ſçavoir ;

Pour *Roterdam*, 11200 liv. de pois chiches ; pour *Amſterdam*, 7900 liv dito ; pour le *Paſſage*, 140000 liv. de farines ; pour *Liſbonne*, 23800 liv de froment, 200000 liv. de farines, pour *Valence*, 115000 liv. de froment ; pour la *Corogne*, 124000 liv. de farines ; pour *Marſeille*, 644500 liv. de froment.

Arrivée *de Navires.*

Du premier au 15 Janvier 1768, il eſt entré dans ce Port 36 Bâtimens François & Etrangers ; des Premiers, 8 venoient des Colonies ; ſçavoir, la *Comteſſe de Blot*, de 280 tonneaux, Capitaine *Rouſſeaux*, parti de la Martinique ; le *Superbe*, de 300 tonneaux, Capitaine *Mercier* ; l'*Heureuſe Paix*, de 200 tonneaux, Capitaine *Cameroque*, partis tous deux du Cap, la *Nouvelle Deſirée*, de 200 tonneaux, Capitaine *Larreguy*, parti du Port au-Prince ; le *Port de Paix*, de 250 tonneaux, Capitaine *Vernier* ; le *Jean Pierre*, de 90 tonneaux, Capitaine *Roy* ; le *Juſte*, de 280 tonn. Capit. *Laconfourque*, partis tous trois de S. Domingue ; le *Jeune Joſeph*, de 120 tonneaux, Capitaine *Bled*, parti de la Guadeloupe chargé comme les précédens de diverſes marchandiſes des Colonies pour différens Particuliers & Négociants de Bordeaux ; des 28 autres Bâtimens, dont 14 François de 865 tonneaux, 14 Etrangers de 1553 tonneaux, 3 venoient de Dunkerque, 1 de Lanion, 1 de la Rochelle, 1 de Rouen, 1 de Boulogne, 1 de Port-Louis, 3 de l'Orient, 1 de Vannes, 2 de Breſt, 4 de Roterdam, 1 d'Amſterdam, 1 de Riga, 1 de Petersbourg, 1 de Dantzick, 1 de Stetin, 1 de Teremunder, 1 de Corck, 2 de Limerick, & 1 de Bilbao, chargés tous de diverſes marchandiſes.

De Nantes, *le* 15 *Janvier* 1768.

Arrivée *de Navire.*

Du 8 au 14 Janvier 1768, il eſt entré dans ce Port 8 Navires François & 5 Etrangers ; ſçavoir des François, l'*Heureux Retour*, de 300 tonneaux, Capitaine *le Hure*, venant des Cayes ; la *Julie*, de 400 tonneaux, Capitaine *Giraud*; le *Saint Julien*, de 250 tonneaux, Capitaine *Pacaud*, venant tous deux du Port au-Prince ; le *Tigre*, de 200 tonneaux, Capitaine *Auger Duverger*, venant du Port-au-Prince & de Saint Marc ; la *Roſalie*, de 120 tonneaux, Capitaine *Beziers*, venant du Cap chargés tous cinq de 1532 bariques 2 tierçons 53 quarts de ſucre brut, terré & tête, 63 futailles 2 bariques 38 quarts 2 ancres d'indigo, 2 bariques 50 quarts 14 ſacs de café, 467 balles & ballots de coton, 13 dents de morphil, 65 madriers de bois d'Acajou, confitures, ſyrop & caret ; la *Fortune*, Capitaine *François Berlamont*, venant de Dunkerque avec harengs blancs & autres, cloux de fer, graine de lin, fil blanc, quincaillerie, lin crud, fer blanc & noir, mercerie, inſtrument de Mathématiques & toile peinte ; le *Saint Louis*, Capitaine *Louis Roy*, venant de Saint Luc avec de l'eau de-vie; la *Concorde*, de 100 tonneaux, Capitaine *Truhen*, venant de Lisbonne avec oranges, figues & cocos ; des Etrangers, l'*Amitié*, de 110 tonneaux, Capitaine *Jean Viggers Kondon* ; la *Poſte de la Mer*, de 80 tonneaux, Capitaine *Martinus de Lange*, venant tous deux de Roterdam, mouillés à l'aimbœuf pour monter à Coueron chargés d'armes à feu & blanches, huile de rabette, ceruſe & autres marchandiſes d'épicerie & quincaillerie ; la *Demoiſelle Vigera*, de 130 tonneaux, Capitaine *Gerben Wilzes*, venant d'Amſterdam avec mâts & mâtéreaux, bierre, fer en barres, pois gris, raſſades, fromage, papier, platines de fer, azur, orge mondée, ſalſe pareille & liqueurs de la Martinique ; le *Diſtelboon*, de 130 tonneaux, Capitaine *Johannes Jans Backer*, vede Hambourg avec platilles, quincaillerie, briquets, azur, cuivre rouge & verrerie ; l'*Eſpérance*, de 180 tonneaux, Capitaine *Hans Nicolas Lundt*, venant de Bergne en Norvege avec planches & rogues.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1768